

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 11 février 2011 – 18 heures

Présents : Jean Arrufat, Alain Blanquer, Chantal Monnier, Christian Ollier, Jacques Bernard, Hélène Marchal, Pierre Usselmann, Jean-Philippe CAZABAT (à partir de 18h45), Marie-Claude de Murcia

Excusés : Laurent Gautreau, Christiane D'Halluin (procuration à Hélène MARCHAL)

Secrétaire de séance : Pierre USSELMANN

Le quorum étant atteint le conseil peut délibérer.

Le compte-rendu de la séance du 07 janvier 2011 est approuvé à l'unanimité des présents.

L'ordre du jour est le suivant :

1. Résultat de la consultation pour les missions connexes liées aux travaux d'assainissement du Mas de Roujou
2. Règlements des services de l'eau et de l'assainissement
3. Convention d'adhésion au service de médecine préventive du Centre De Gestion de l'Hérault
4. Participation financière à l'attestation de premier secours
5. Débat d'orientation budgétaire
6. Questions diverses

1. Résultat de la consultation pour les missions connexes liées aux travaux d'assainissement du Mas de Roujou

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que la commission d'appel d'offres s'est réunie le 9 février 2011 pour l'ouverture des plis concernant la consultation pour les missions « contrôle technique », « topographique », « géotechnique » et « coordination sécurité » des travaux d'assainissement du Mas de Roujou.

Il donne lecture du rapport d'analyse des offres.

Ont été retenues par la commission d'appel d'offres :

- Mission CSPS : QUALICONSULT pour un montant de 1 320,00 €
- Mission contrôle technique : SOCOTEC pour un montant de 2 110,00 €
- Etude géotechnique : CEBTP pour un montant HT de 4 410,00 €
- Levés topographiques : GEOMETRIS pour un montant de 3 750,00 €

Le conseil municipal, à l'unanimité des présents et représentés :

APPROUVE les choix de la commission d'appel d'offre ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

2. Règlements des services de l'eau et de l'assainissement

Après examen des textes préparés par la commission ad hoc du Conseil réunie précédemment à trois reprises, ces textes ne suscitent pas d'observations complémentaires. Ils seront remis aux bénéficiaires des services auxquels seront données toutes les explications complémentaires, notamment sur la propriété des compteurs d'eau qui passe désormais à la collectivité communale.

Le conseil municipal, à l'unanimité des présents et représentés :
APPROUVE les règlements d'eau et d'assainissement tels que présentés.

3. Convention d'adhésion au service de médecine préventive du Centre De Gestion de l'Hérault

Monsieur le Maire rappelle que les collectivités territoriales doivent disposer d'un service de médecine professionnelle dans les conditions définies par l'article L 417-26 du Code des Communes :

- soit en créant leur propre service,
- soit en adhérant à un service interentreprises ou intercommunal,
- soit en adhérant au service créé par le Centre de Gestion

Les dépenses résultant de l'application du présent article sont à la charge des collectivités intéressées, soit 0,28% de la masse salariale, soit environ 110 €.

Il propose l'adhésion au service médecine préventive du Centre de Gestion de l'Hérault et invite le conseil municipal à se prononcer sur cette question.

Le conseil municipal, à l'unanimité des présents et représentés, décide :

- d'adhérer au service de médecine préventive du Centre de Gestion de l'Hérault
- d'autoriser Monsieur le Maire à conclure la convention d'adhésion correspondante
- de prévoir les crédits correspondants au budget de la collectivité

Arrivée de Jean-Philippe CAZABAT

4. Participation financière à l'attestation de premier secours

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la volonté de l'association du Foyer Rural d'organiser des séances de formation aux gestes de premier secours avec le concours des Sapeurs Pompiers.

Cette formation s'adresse aux jeunes volontaires à partir de 15 ans ayant pris l'engagement de suivre l'ensemble des séances de formation.

Le coût de la formation pour une personne s'élève à 60€. Si le Foyer Rural s'engage à prendre en charge les 2/3 du montant, soit 40€ par personne, Monsieur le Maire propose que la commune prenne en charge les 20€ restant.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- De participer financièrement à la formation aux gestes de premiers secours à hauteur de 20€ par participant, si le Foyer Rural prend l'engagement de prendre en charge 40€ par personne
- De prévoir les crédits correspondants au budget de la collectivité.

5. Débat d'orientation budgétaire

M. le Maire fait remarquer que, si le débat d'orientation budgétaire n'est obligatoire que pour les communes de plus de 3500 habitants, il reste intéressant de pouvoir évoquer l'avenir même si l'on ne dispose pas pour l'instant des chiffres définitifs concernant les rentrées fiscales. Il faut notamment attendre de connaître la nouvelle assiette du service des impôts.

La situation financière reste bonne car nous devrions bénéficier de recettes comparables à celles de 2010, avec un reversement de TVA de l'ordre de 40 000 € et des reports d'exercice conséquents.

Comme annoncé il n'y aura aucune augmentation des taux d'impôt.

Dans les projets pour cette année, figurent la prise en charge de l'enrobé à mettre en place dans le bas du village et la poursuite du nettoyage du bois de Peïrigous. Le PAE se poursuit avec la construction actuelle de 2 villas, et la commune entreprendra les travaux de conduite des réseaux pour les villas suivantes ; la participation reversée à la commune par le lotisseur devrait nous permettre d'éviter de souscrire un emprunt pour les travaux d'assainissement du Mas de Roujou.

Enfin, un court débat permet de reparler du projet de salle commune pour le village qui pourrait faire l'objet d'une nouvelle étude.

6. Questions diverses

Seule la restauration du retable est abordée avec l'état de son avancement estimé à 50%.

Vu par nous, Maire de la commune de Lieuran-Cabrières, pour être affiché le 17 février 2011.